



## ARRÊTÉ

Bureau de la réglementation et des élections  
Annonces judiciaires et légales 2024

N° 71-2023-13-28-00003

**LE PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE**

**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Chevalier de la Légion d'Honneur**

Vu la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales modifiée ;

Vu le décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ;

Vu le décret n° 2019-1216 du 21 novembre 2019 modifié relatif aux annonces judiciaires et légales ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2012 modifié relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ;

Considérant les demandes déposées pour l'année 2024 ;

Considérant la nécessité de maintenir la pluralité des annonces légales à l'échelon local ;

Considérant le rôle socio-économique des médias locaux ;

Sur la proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture de Saône-et-Loire,

### ARRETE

Article 1er - Sont habilités à recevoir des annonces judiciaires et légales à partir du 1er janvier 2024 et au cours de l'année 2024, pour le département de Saône-et-Loire, les supports indiqués ci-après :

#### Publications de presse :

- LE JOURNAL DE SAÔNE-ET-LOIRE, 7 boulevard Chanoine Kir, BP 21550, 21015 DIJON Cedex
- L'EXPLOITANT AGRICOLE, maison de l'agriculture, 59 rue du 19 mars 1962 – CS 70610 - 71 010 MÂCON CEDEX
- LA RENAISSANCE, 13 rue des Deux Ponts - 71600 PARAY-LE-MONIAL

- L'INDÉPENDANT DU LOUHANNAIS ET DU JURA, 7 boulevard Chanoine Kir, 21000 DIJON
- LA VOIX DE L'AIN, 18 bis rue Lalande, CS 20088 , 01003 BOURG EN BRESSE CEDEX

Services de presse en ligne :

- [www.agri71.fr](http://www.agri71.fr) maison de l'agriculture, 59 rue du 19 mars 1962, CS 70610, 71010 MÂCON CEDEX
- [www.info-chalon.com](http://www.info-chalon.com) 10 rue des Cèdres 71640 MERCUREY
- [www.lejst.com](http://www.lejst.com) 7 boulevard Chanoine Kir, BP 21550, 21015 DIJON Cedex
- [www.gazettehourgogne.fr](http://www.gazettehourgogne.fr) 10 avenue du Maréchal Foch, Immeuble Mazarin, LBA centre d'affaires, 21000 DIJON
- [www.lesechos.fr](http://www.lesechos.fr) 10 boulevard de Grenelle, CS 10817, 75738 PARIS Cedex 15
- [www.macon-infos.com](http://www.macon-infos.com) 135 route des Pérelles, 71 680 CRECHES-SUR-SAONE

Article 2 – Conformément à l'article 3 de la loi du 4 janvier 1955 modifiée, le prix de la ligne d'annonces est fixé chaque année, après avis des organisations professionnelles les plus représentatives des entreprises de presse, par arrêté conjoint des ministres concernés.

Article 3- Les annonces relatives à la même affaire seront insérées dans le même journal.

Article 4 – Cet arrêté peut faire l'objet dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon.

Article 5 – Mme le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. le procureur général près la cour d'appel de Dijon, aux procureurs de la République du département, ainsi qu'à chacun des directeurs des journaux intéressés et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Mâcon le, **28 DEC. 2023**

Le Préfet,



Yves SÉGUY